

SUBVENTION INNOVATION

Description

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à innover en les aidant dans la préparation des projets de recherche, développement et innovation (RDI) ou d'innovation créative par :

- des études de faisabilité
- l'intégration de compétences
- la validation des différentes composantes du projet : ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.

Projets concernés : les projets de recherche, développement et innovation (RDI) de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation ainsi que des projets relatifs à des activités créatives, artistiques et culturelles, portés par des entreprises des industries culturelles et créatives (ICC) issues notamment des secteurs du jeu vidéo, cinéma et production audiovisuelle, beauté, mode et accessoires ...

L'aide intervient sous forme d'une subvention d'un montant maximum de 50 000 € pour un programme d'innovation de 6 à 24 mois avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % selon la typologie de l'entreprise.

Bénéficiaires

PME et entreprises de moins de 2000 salariés (indépendantes d'un groupe de plus de 2000 personnes)

Lien

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/subvention-innovation>

Contact départemental

sp-france2030@tarn.gouv.fr